

PROCEDURE D'ADMISSION

Lycée Professionnel INJS : CAP

1. Le dossier de demande d'admission au lycée, rempli par la famille et accompagné des documents demandés, est à déposer ou envoyer au **secrétariat des élèves**.

Il est indispensable, avant d'effectuer toute demande, que le jeune ait un **lieu de résidence en France métropolitaine**, qu'il soit **affilié à la Sécurité Sociale** (sur le numéro du représentant légal si l'élève est mineur) et qu'il soit **pris en charge par la MDPH** de son département de résidence.

2. Après examen du dossier complet, un stage et un ensemble d'entretiens sont proposés au jeune et à sa famille, afin d'avoir des éléments supplémentaires pour prendre une décision d'admission

Déroulement du stage d'admission

Pour une entrée au Lycée Professionnel : 1 ou 2 jours de stage en atelier et en classe + un ensemble de rendez-vous avec les professionnels

- Selon la demande et les possibilités, le jeune effectue son stage dans un atelier et en classe au cours duquel il passe des évaluations d'enseignement général (Français, Mathématiques et Biologie selon la filière demandée).
- Le jeune et ses parents rencontrent les professionnels des différents services de l'INJS (rendez-vous avant, pendant ou après le stage, selon le planning envoyé).



En cas de **demande d'internat**, un stage obligatoire d'une nuit est organisé.

3. A l'issue à ce stage, une **commission d'admission** se réunit pour examiner les avis de tous les professionnels et proposer la meilleure orientation possible.
4. Un courrier notifiant la décision de la commission est envoyé à la famille, qui doit confirmer son choix.



Date limite dépôt de dossier pour un CAP au Lycée Professionnel : 04 mai 2026

Pour toute information complémentaire concernant les admissions

Secrétariat des élèves Mesdames LUCCHINI / DUCROQUET

01.53.73.14.15 / 36 **secretel2@injs-paris.fr**

Pour toute information concernant le volet médical

Secrétariat médical Madame CHENEVOT

01.53.73.14.44 **medical@injs-paris.fr**